

COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 05 DECEMBRE 2007

Après approbation par le Conseil Municipal du compte rendu de la réunion du 26 Septembre 2007,

M. Le Maire rend compte au Conseil des décisions prises dans le cadre de la délégation de pouvoirs :

- 10/10/07** MARCHE POUR FOURNITURE D'UNE LAME DE DENEIGEMENT ET REPRISE DE L'ANCIENNE AUTORISATION SIGNATURE AVEC L'ENTREPRISE VAUDAUX (OFFRE AVEC REPRISE 8 700 € HT)
- 24/10/07** CONTRAT DE MAINTENANCE POUR GESTION DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE, PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE ET DES EQUIPEMENTS CONNEXES POUR BATIMENTS DE LA COMMUNE AUPRES DE LA STE SN3I (MONTANT 2 142,39 € TTC REVISABLE CHAQUE ANNEE SELON L'EVOLUTION DES PRIX)
- 13/11/07** SOUSCRIPTION D'UN PRET DE 250 000 € AUPRES DE DEXIA CREDIT LOCAL
- 29/11/07** DROIT DE PREEMPTION URBAIN NON EXERCE
- 29/11/07** LANCEMENT MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE POUR DESIGNATION D'UN MAITRE D'OEUVRE POUR EXTENSION DES ATELIERS MUNICIPAUX
- 30/11/07** CONTRAT AUPRES DE LA STE SIG ET LA SAS SIRAP POUR MAINTENANCE DES LOGICIELS DEVELOPPES PAR SIRAP ET SUR UNE ASSISTANCE A LEUR UTILISATION ASSUREE PAR LA STE SIG (MONTANT ANNUEL DES PRESTATIONS : 648 € HT).

ADMINISTRATION GENERALE

✓ CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN ARCHIVISTE

Afin de procéder au tri et au classement des archives de la commune de l'année 2006 et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, DECIDE, à l'unanimité

- DE SOLLICITER l'intervention du personnel de Chambéry Métropole pour des prestations d'archivage ;
- D'APPROUVER la convention réglant les modalités de cette mission
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le document susvisé.

FINANCES

✓ DECISION MODIFICATIVE N° 2

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ADOPTE la décision modificative n° 2 de l'année 2007 du Budget Général ainsi qu'il suit :

./...

INVESTISSEMENT				
CHAPITRE	IMPUTATION	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
O41	2762.64.816	TVA dossier toit poste transformateur EDF Rue Perrier Gustin	991.91 €	
O41	2313.54.822	TVA dossier toit poste transformateur EDF Rue Perrier Gustin		991.91 €
21	2112.ONA.822	Les Monts : Echange terrains avec OPAC (Délibération du 5/12/2006)	672 224.00 €	672 224.00 €
O24		Les Monts : Echange terrains avec OPAC (Délibération du 5/12/2006)		
TOTAL DM N°2 SECTION INVESTISSEMENT			673 215.91 €	673 215.91 €

✓ INDEMNITE DE CONSEIL ANNEE 2007

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE, à l'exception de trois votes contre,

- DE VERSER pour l'année 2007, une indemnité de conseil de 500 € brut au Trésorier municipal.

✓ ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE, à l'unanimité,

- D'ANNULER les recettes irrécouvrables
 - sur l'exercice budgétaire 1995 pour un montant de 203,30 €,
 - sur l'exercice budgétaire 2006 pour un montant de 25,00 €.

✓ DOMAINE DE LA BASINE : PARTICIPATION COMMUNALE POUR REALISATION LOGEMENTS SOCIAUX

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante la règle adoptée lors de l'élaboration du plan local d'urbanisme d'appliquer la proportion de 33 % comme part de logements sociaux pour les opérations immobilières réalisées sur la commune.

Le permis de construire accordé à La Savoissienne Habitat comprend 61 logements dont 40 en accession plafonnée et 21 en locatifs sociaux financés en PLUS (prêt locatif à usage social).

Dans le cadre d'une relance de la politique du logement en encourageant la production de logements locatifs sociaux, et compte tenu de l'offre complémentaire de 40 logements en accession en montant plafonné dans le programme du « Domaine de la Basine », Monsieur le Maire propose de contribuer au coût de cette opération sur la base suivante :

- 40 € au m2 de surface utile pour les 21 logements locatifs sociaux PLUS, représentant une surface utile totale de 1 555 m2.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE, à l'unanimité,

- DE VERSER à LA SAVOISIENNE HABITAT la somme de **62 200 €**, soit 40 € x 1 555m2 de surface utile, pour la réalisation de 21 logements locatifs sociaux PLUS sur l'opération « le Domaine de la Basine » rue de l'Eglise ;
- D'INSCRIRE la présente somme au compte 6572 du budget communal sur la répartition suivante :
 - versement année **2007** (début des travaux) : **31 200 €**
 - versement année **2008** (sur justificatif d'achèvement des travaux des 21 logements locatifs PLUS) : **31 000 €**
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à l'application de ladite décision.

./...

PERSONNEL

✓ INTERVENTIONS DU CENTRE DE GESTION SUR LES DOSSIERS DE RETRAITE CNRACL

M. Le Maire rappelle que la loi n° 2007-209 du 19/02/2007 relative à la Fonction Publique Territoriale a confié aux Centres de Gestion la mission d'apporter leur concours aux régimes de retraite pour la mise en œuvre du droit à l'information des actifs sur leurs droits à la retraite.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

Vu le projet de convention à intervenir avec le Centre de Gestion de la Savoie pour l'instruction des dossiers de retraites,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer avec le Centre de Gestion de la Savoie la convention relative aux modalités d'intervention sur les dossiers de retraite CNRACL.

URBANISME

✓ CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES SERVICES DE L'ÉTAT POUR INSTRUCTION DES DEMANDES DE PERMIS ET DE DECLARATIONS PREALABLES RELATIVES A L'OCCUPATION DU SOL

Après en avoir délibéré, le Conseil, **DECIDE, à l'unanimité**,

- **DE CONFIER** à la D.D.E. - Unité territoriale de Chambéry l'instruction totale des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol délivrés au nom de la commune de BASSENS (permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager, certificats d'urbanisme et déclarations préalables).
En application de l'article L 422-8 du code de l'urbanisme, cette mise à disposition de la DDE ne donne pas lieu à rémunération.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention.

FONCIER

✓ CHEMIN DU GRIVET : CESSION TERRAIN

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 7 décembre 2002, il a été décidé l'acquisition d'une bande de terrain d'une superficie de 300 m² chemin du Grivet pour la création d'une voirie de desserte du versant des Monts. Des études ont démontré que le dénivelé de ce secteur rendait impossible un tel projet, notamment pour la sécurité des transports en commun.

Actuellement, le projet se limite à un élargissement partiel de la voie existante, et crée de ce fait un délaissé qui pourrait être revendu aux propriétaires des deux lots limitrophes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DECIDE, à l'unanimité**,

- **DE CEDER** à Monsieur et Madame POUPARD Marc une partie de la parcelle de terrain cadastrée section AB n° 24 pour une superficie de 54 m² ;
- **DE FIXER** le prix de vente à 1 620 € , soit 30 € le m².

INTERCOMMUNALITE

✓ COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CHAMBERY METROPOLE : PRISE DE COMPETENCE « GESTION DES COURS D'EAU »

M. Le Maire expose au Conseil Municipal que le Conseil Communautaire de Chambéry Métropole a approuvé, lors de sa séance du 20 Septembre 2007, une modification des compétences de la communauté d'agglomération portant sur une prise de compétence « gestion des cours d'eau » à compter du 1^{er} Janvier 2008.

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Chambéry Métropole du 20 Septembre 2007 approuvant la prise de compétence « gestion des cours d'eau » au 1^{er} Janvier 2008,

Vu les délibérations des Conseils Syndicaux du SICEC et du syndicat intercommunal d'aménagement du bassin versant du Tillet acceptant leur dissolution,

Vu l'article L.5211-17 du CGCT,

Le Conseil Municipal, **DECIDE, à l'unanimité**,

- **D'APPROUVER** la prise de compétence « gestion des cours d'eau » par Chambéry Métropole à compter du 1^{er} Janvier 2008.

✓ **SICSAL : CONVENTION POUR GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE ANNEE 2008**

A défaut de structure propre, les communes de SAINT ALBAN LEYSSE et BASSENS mettent à la disposition du SICSAL les moyens matériels et humains nécessaires à la gestion administrative et financière de l'établissement public de coopération intercommunale, créé par arrêté préfectoral en date du 31 mai 2002.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE, **à l'unanimité**,

- **DE FIXER** la contribution versée par le SICSAL à la commune de BASSENS pour la mise à disposition de moyens matériels et humains à 3 750 € pour l'année 2008.

DATES A RETENIR

CEREMONIE DES VŒUX
LE MAIRE, JEAN-PIERRE BURDIN ET LE CONSEIL MUNICIPAL
PRESENTERONT LEURS VŒUX A LA POPULATION
MERCREDI 9 JANVIER 2008
SALLE POLYVALENTE A 18H.30

REUNION PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL
MERCREDI 16 JANVIER 2008
